



Séance du jeudi 10 octobre 2024 à 18h45

Date de convocation : vendredi 4 octobre 2024

Ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 septembre 2024**
- **Budget transport scolaire : décision modificative**
- **Indemnité gardiennage des églises**
- **Informations et questions diverses**

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - Mme POTET - M. CHESNEAU - Mme SAINSON - M. BRIANDET - M. DANGER - M. DUBOIS - Mme BRISSET - M. OZANNE - Mme OUVRAT - M. ROUAULT - Mme ASTIER-BOURBON (arrivée à 18h50) – M. CRIBELIER (arrivé à 19h19) – Mme LATREILLE – Mme LOUPIAS – M. DUPRE

Absents excusés ayant donné procuration : Mme COURTEAUX Sandrine (Mme LHUILIER Laure) – M. COURTEAUX Axel (M. POMA Alain)

Monsieur le Maire fait l'appel, le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Mme SAINSON Katia a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si des observations sont à apporter au procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 12 septembre 2024. Il est approuvé.

.

LISTE DES DECISIONS

Attribution du marché de travaux portant sur la construction d'une station d'épuration des eaux usées à Châtillon-sur-Cher pour un montant de 384 780,20 € HT.

BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE

Suite au peu d'élèves empruntant les transports scolaires par rapport au nombre d'inscrit, la Région centre Val de Loire demande le remboursement d'une partie de la subvention reçue soit 1 845,16 €

Ces crédits n'étant pas prévus au budget transport scolaire il convient de prendre une décision modification comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES	FONCTIONNEMENT RECETTES
Chapitre 67- compte 673 + 1 845,16 €	Chapitre 74 – compte 7478 + 1 845,16 €

Après avoir entendu l'exposé de madame Katia SAINSON, adjointe au Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider la décision modificative n°1 transport scolaire
- De donner pouvoir à Monsieur Le Maire ou son représentant, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

Le sujet du maintien ou non de garder le transport scolaire est soulevé.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES

Monsieur Le Maire rappelle que l'indemnité pour le gardiennage des églises communales doit être versée. Cette indemnité s'élève à **126,91 €** pour un gardien ne résidant pas dans sa commune et visitant l'église à des périodes rapprochées pour l'année 2024.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider le versement d'indemnités pour le gardiennage des églises communales selon les dispositions détaillées ci-dessus
 - Que le versement se fera annuellement en fin d'année
 - Que cette dépense sera imputée sur le chapitre 012 (charges de personnels et frais assimilés)
-

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La Communauté de Communes Val de cher Controis adhère à l'établissement public foncier. Cela permet de limiter les logements vacants des communes afin de maximiser les biens dans le but de les rénover et les revendre. L'ensemble des habitants du territoire se verra augmenter leur taxe foncière bâtie (0,35 pour 1 000) à compter de 2025.

Le SIDELC propose une réunion publique le 21 novembre 2024 à 18H30 au foyer rural (petite salle) afin de présenter les travaux de la rue du Château d'eau aux riverains.

Le recensement sur la commune débutera du 16 janvier au 15 février 2025 : M. DUPRE est nommé coordinateur communal principal.

Quatre agents recenseurs Mme ROULEUX Rosalaine, Mme SINSON Claudie, M. JULIEN Pierre, M. DENIZEAU Jean-Marie.

La demande d'adhésion au syndicat d'eau de Méhers/Chémery est toujours en cours.

Le centre des finances publiques de Romorantin relance sur le mandatement en non-valeur des impayés de cantine.

La cérémonie du lundi 11 novembre 2024 à 9h15.

Prochain conseil municipal le 14 novembre 2024.

Commission finances le mercredi 6 novembre 2024 à 18h30.

M. OZANNE Thierry demande ce qu'il en est de l'éclairage de l'abri bus rue de la Gaudrie, une relance va être effectuée auprès de l'entreprise.

Les bus roulent trop vite dans la rue des Girardières.

Mme ASTIER-BOURBON Marina demande des nouvelles du boulanger ? (A la suite des dernières publications Facebook apparues durant le weekend et sur sa situation financière.)

Mme OUVRAT Adeline demande si une solution a été trouvée concernant l'usine de déferrisation ? En accord avec les parties, il a été proposé d'augmenter les temps de lavage et de rinçage, un essai est fait sur 30 jours.

Mme POTET rappelle que le repas des aînés à lieu samedi 12 octobre 2024 à 12h30 au restaurant Ô Comptoir.

Monsieur Le Maire lève la séance à 19h50.